



Rapport annuel 2021

sur l'application du
règlement # 21-528
abrogeant le règlement
18-472 sur la gestion
contractuelle



13 décembre 2021

Municipalité de Lambton

Déposé à la séance extraordinaire du 16 décembre 2021



1. PRÉAMBULE

Sanctionné le 16 juin 2017, la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (la Loi) permet, depuis le 1^{er} janvier 2018, à une municipalité de prévoir les règles régissant la passation de ses contrats dont le montant de la dépense est de 25 000\$ et plus, mais inférieur au seuil obligeant l'appel d'offres publics. L'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (C.M.) exige que des règles à cet effet soient prévues au règlement de gestion contractuelle de la municipalité. Pour accompagner ce nouveau pouvoir, la Loi est aussi venue obliger les municipalités à produire un rapport annuel portant sur l'application de leur règlement de gestion contractuelle. L'article 938.1.2 du C.M., prévoit que ce rapport soit déposé lors d'une séance du conseil au moins une fois par an.

2. OBJET

Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement.

3. LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le règlement 21-528 abrogeant le règlement 18-472 sur la gestion contractuelle a été adopté par le conseil le 8 juin 2021. La Municipalité se donne ainsi la possibilité d'accorder des contrats de gré à gré jusqu'au seuil décrété par le ministre (présentement le seuil est de 105 700\$) pour tous types de contrats en incluant certaines règles de passation de ces contrats.

Vous pouvez consulter le règlement 21-528 abrogeant le règlement 18-472 sur la gestion contractuelle sur le site internet de la Municipalité : www.lambton.ca

4. MODES DE SOLLICITATION

La Municipalité peut conclure des contrats selon les trois principaux modes de sollicitation possibles : le contrat conclu de gré à gré, le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public (SEAO). Les dispositions prévues à la Loi sont respectées.

L'estimation de la dépense du contrat à octroyer sert à déterminer le mode de sollicitation à utiliser. Lors d'une demande de prix de gré à gré, les justifications visant la transparence et la saine gestion des fonds publics doivent être présentées et des mesures doivent avoir été prévues afin de favoriser la mise en concurrence et la rotation parmi les fournisseurs potentiels.

5. CONTRATS OCTROYÉS PAR LA MUNICIPALITÉ EN 2021 (SEAO)

La Municipalité doit passer par une demande de soumissions publique afin d'octroyer un contrat dont la dépense est supérieure au seuil obligeant l'appel d'offres public. La Municipalité doit alors respecter des délais minimaux de réception des soumissions de 15 jours ou de 30 jours et ouvrir les demandes de soumissions à certains territoires, selon ce qui est prévu dans le règlement ministériel fixant les valeurs de seuils et les délais minimaux de réception des soumissions.

CONTRATS OCTROYÉS PAR LA MUNICIPALITÉ EN 2021 (SEAO)	
Nature du contrat	Nombre
Approvisionnement	0
Services techniques	0
Travaux de construction	4

Voir Annexe A – Détails des contrats

6. CONTRATS CONCLUS SUR INVITATION EN 2021 (AVIS D'APPELS D'OFFRES)

La Municipalité peut prévoir les règles de passation des contrats qui comportent une dépense supérieure à 25 000 \$ et inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public dans un règlement sur la gestion contractuelle (RGC) précisant pour quelles catégories de contrats ces règles s'appliqueront.

La Municipalité n'a pas adopté de mesure de passation particulière dans son RGC. Le conseil peut accorder les contrats de gré à gré si la dépense est de 25 000 \$ ou plus, mais inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public, mais rien n'empêche de procéder à un appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux fournisseurs.

CONTRATS CONCLUS SUR INVITATION EN 2021 (AVIS D'APPELS D'OFFRES)	
Nature du contrat	Nombre
Approvisionnement	2
Assurance	0
Services techniques	15
Services professionnels	1
Travaux de construction	6

Voir Annexe A – Détails des contrats

Vous pouvez consulter les différentes listes des contrats octroyés sur le site internet de la municipalité au : <https://lambton.ca/rapports-financiers/>

7. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ EN 2021

Le Règlement de gestion contractuelle ne prévoit aucune règle spécifique à ce type de contrat. Pour l'année 2021, 23 contrats d'ordre professionnel, technique, d'approvisionnements et de constructions ont été conclus de gré à gré, selon les règles en vigueur.

- Contrats de service d'ingénierie conclus de gré à gré - sélection par rotation

En 2020-2021, la municipalité avait 5 projets d'envergures similaires pour la préparation de plans et devis à donner; réfection d'aqueduc, d'égout et de chaussée. Les contrats ont été donnés à 5 services professionnels en ingénierie; la firme ayant été sélectionnée selon la connaissance du milieu et des données municipales.

Voir Annexe A – Détails des contrats

8. MESURES

Des mesures sont établies concernant des situations de tentatives de corruption, d'intimidation, de trafic d'influence, de conflits d'intérêts et autres. Des déclarations ou des dénonciations doivent être faites selon le cas.

9. PLAINTÉ

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

10. SANCTION

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

11. CONCLUSION

La Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (AMP) (projet de loi no 108) est en vigueur depuis le 8 mai 2019 et accorde des droits supplémentaires aux soumissionnaires qui peuvent déposer une plainte à l'AMP. Nous devons faire preuve d'une vigilance encore plus importante durant tout le processus d'appel d'offres, d'abord en amont lors de la préparation, le montage, la rédaction des appels d'offres jusqu'à l'adjudication du contrat en passant par la sélection des membres du comité de sélection.

Extrême prudence, rigueur accrue, vigilance doivent nous guider dans l'application du Règlement de la gestion contractuelle, et ce d'autant plus que le monde municipal fait face à une inflation législative suite aux récents scandales.

Rapport déposé lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2021.



Marcelle Paradis

Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Lambton

Contrat SEAO

Travaux de construction

- Vidanges des boues des étangs aérés
- Réfection de la rue Bilodeau
- Tronçon de la piste cyclable du secteur de l'Église
- Mise aux normes des issues du presbytère

Sur invitation

Approvisionnement

- Achat de végétaux pour le projet Fleurons du Québec
- Acquisition d'un réservoir d'eau pour le ravitaillement des camions-citernes

Service technique et professionnel

- Mandat pour l'étude, la conception et l'estimation des coûts de construction d'un immeuble multifonctionnel au 302-304 rue Principale
- Conception et surveillance pour la réfection de la rue du Collège
- Étude environnementale de site concernant la rue du Collège
- Inspection et estimation préliminaire du projet de la réfection du rang 4
- Préparation des plans et devis et de la demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale pour la réfection du rang Saint-Michel
- Contrôle qualitatif des sols et des matériaux pour la réfection du rang Saint-Joseph
- Surveillance des travaux de la réfection de la rue Bilodeau
- Mise en page du renouvellement de la Politique familiale
- Étude de l'état des ponceaux et planification des interventions

Construction

- Acquisition et installation d'une barrière avec contrôle électronique
- Système d'éclairage aux LED du Centre communautaire et sportif
- Décohésionnement d'une portion du rang 4 et du rang Saint-Joseph
- Rénovation du bureau au presbytère
- Contrat pour le prolongement de l'égout sanitaire sur la 2^e Avenue
- Installation de 2 prises électriques extérieures au presbytère
- Aménagement paysager au coin de la 5^e Avenue et de la rue Principale
- Désinstallation 2021 et installation 2022 de la Marina du Grand la Saint-François
- Rechargement granulaire pour certains tronçons de chemins et de rangs
- Balayage de rues
- Fourniture et épandage d'abat-poussière
- Débroussaillage
- Mandat pour l'excavation, le drainage, le terrassement et la mise en forme de la chaussée
- Fourniture et transport de pierres concassées pour l'année 2021

Gré à Gré

- Surveillance partielle de la réfection des ponceaux sur le rang Saint-Joseph
- Plan de mise en œuvre pour la desserte des matières organiques
- Étude pour le regroupement des équipements des services incendies
- Préparation et coordination du Marché public de soir
- Services professionnels pour de l'exploitation d'ouvrage de traitements des eaux
- Contrôle qualitatif des sols et des matériaux pour le projet de la piste cyclable
- Conception des plans et devis et la surveillance du chantier pour le projet prolongement de l'égout sanitaire sur la 2^e Avenue
- Modification de la vanne située dans la chambre de réduction principale
- Mandat de service d'évaluation agréé pour une parcelle du lot 5 688 106
- Étude de faisabilité de l'aménagement du camping municipal
- Caractérisation des sols pour le prolongement de l'égout sanitaire sur la 2^e Avenue
- Contrat de resurfaçage sur une portion du rang Saint-Michel, de la rue de l'Aréna, de la rue Godbout et de l'entrée du Presbytère
- Travaux de transition – ponceau rue Industrielle
- Décohesionnement de tronçons de chemins municipaux
- Élaboration du plan de gestion des eaux de ruissellement
- Mandat de recherche en eau potable
- Mandat pour compléter une demande d'aide financière auprès de la Fédération canadienne des municipalités concernant la collecte des matières organiques optimisée
- Services professionnels juridiques pour l'année 2022
- Captation des séances du conseil pour l'année 2022
- Ajout à l'aménagement de la place publique « Coin-des-Géants »
- Caractérisation des sols pour le remplacement d'une conduite pluviale sous le rang Saint-Michel
- Acquisition d'un logiciel d'alerte et notifications de masse

Contrats de service d'ingénierie conclus de gré à gré - sélection par rotation

PROJET	FOURNISSEUR
Rang 4 – étude préliminaire	WSP Canada inc.
Rang Saint-Joseph – plans et devis	WSP Canada inc.
Rang Saint-Michel – plans et devis	Les Services exp inc.
Rue Bilodeau – plans et devis	FQM
Rue du Collège – plans et devis	Stantec Experts-conseils ltée.